Nations Unies E/cn.6/2017/NGO/71



Conseil économique et social

Distr. générale 9 novembre 2016 Français Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

> Déclaration présentée par ISIS - Women's International Cross-Cultural Exchange, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

Il est largement admis que, dans le monde, un grand nombre de femmes sont exclues de l'économie formelle malgré leurs remarquables contributions aux communautés, à la croissance économique nationale et au développement durable. Même s'il diminue lentement, l'écart entre les sexes dans le monde du travail est incontestable, et les exemples d'exploitation et de discrimination des femmes en termes de rémunération, de conditions de travail, de protection de la maternité, de qualité de l'emploi ou d'accès aux actifs économiques ne manquent pas. Un investissement déterminé en faveur de l'autonomisation économique des femmes et de la suppression des écarts en matière d'accès à l'emploi et à un travail décent est donc à la fois nécessaire et louable.

Sans pour autant négliger la question de l'autonomisation économique des femmes dans un monde professionnel en mutation, il est essentiel de s'intéresser également à la situation spécifique, et bien souvent ignorée, des femmes touchées par les conflits armés et les guerres. En raison des multiples formes de violence sexuelle et sexiste qu'elles ont subies, ces femmes sont fréquemment confrontées à des attitudes et pratiques sociales discriminatoires spécifiques : « double peine » pour celles qui doivent s'occuper d'enfants devenus orphelins ou handicapés en raison du conflit et qui vieillissent, absence d'accès à la propriété foncière à la suite du décès de leur mari, naissance d'enfants « sans clan » après un enlèvement ou un viol, ou encore piètre qualité des mesures de protection sociale.

Dans les sociétés touchées par les conflits en Ouganda, au Libéria ou au Soudan du Sud, Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange a constaté que l'autonomisation économique des femmes et l'accès aux opportunités professionnelles sont entravés par l'absence de programme favorisant les soins et la nutrition des femmes survivantes de guerre et souffrant du VIH/sida, de dispositifs de gestion des traumatismes pour remédier à l'impact psychosocial de la guerre, de volonté consciente d'inclure les femmes et leurs besoins spécifiques aux programmes publiques de relèvement post-conflit, mais aussi d'efforts pour surmonter les défis que constituent l'accès aux services sociaux de base (santé, justice ou informations clés pour les fermiers à la tête de petites exploitations).

Ainsi, une étude préliminaire récente menée par les universités Tilburg, Makerere et Mbarara dans le nord de l'Ouganda, une zone touchée par un conflit, a révélé que la résilience économique et sociale était plus importante chez les femmes recevant un soutien économique et un appui psychologique aux personnes traumatisées, et que ces dernières réussissaient mieux à accéder aux opportunités professionnelles. D'après l'étude, les femmes les plus touchées par les guerres sont celles qui ont le plus de difficultés à payer les frais médicaux, le moins d'accès à l'information, une réaction négative à l'acquisition de compétences destinées à améliorer leurs moyens de subsistance, aucun espoir de voir leurs revenus augmenter, une peur plus marquée de la récurrence des guerres et une confiance plus limitée en la capacité des dirigeants à répondre à leurs besoins post-conflit.

Par ailleurs, Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange a pu constater directement la pertinence d'une approche transversale incluant des transferts monétaires à destination des femmes travaillant dans le secteur informel

2/3

dans des sociétés ayant vécu un conflit au Zimbabwe, en Ouganda et au Libéria. Économiquement autonomes, ces femmes ont, dans un second temps, soutenu d'autres groupes organisés de femmes survivantes de guerre à créer de petites exploitations agricoles, améliorer leurs moyens de subsistance et avoir accès à des denrées nutritionnelles et des traitements contre le VIH/sida.

Si des politiques économiques et sociales solides, à l'instar des dispositions existantes en matière de marché du travail, constituent un élément essentiel pour assurer l'accès à des emplois bien rémunérés, des conditions de travail décentes, une moindre vulnérabilité de l'emploi ainsi que l'égalité entre hommes et femmes, il faut en faire plus. Conformément à l'engagement du Programme de développement durable à ne laisser personne de côté, les données nationales doivent être ventilées pour favoriser des actions au cas par cas et des études d'impact fondées sur le sexe portant sur les efforts à déployer au niveau national doivent être menées pour comprendre dans quelle mesure les initiatives en matière de travail et d'emploi sont synonymes de progrès sur le front de la justice sociale et de la croissance sans exclusion.

Les femmes touchées par les conflits doivent participer à l'élaboration des politiques économiques et sociales visant leur relèvement et leur développement post-conflit. En outre, les capacités des pays doivent être renforcées pour surmonter les barrières structurelles et culturelles qui entravent les femmes touchées par les conflits dans leur évolution au sein du monde du travail. Une attention accrue doit être portée à la promotion d'une protection sociale équitable entre les sexes ainsi qu'à l'intégration des questions importantes pour les femmes survivantes de conflits, notamment le soutien psychosocial, la prévention de la violence sexuelle et sexiste, l'accès au financement et la redistribution des actifs.

16-20015